

Au lendemain du «grand oral» de FILLON (100 minutes pour convaincre), le ministère a fait des propositions écrites (14) assorties d'un document de 27 pages, base de travail pour la «discussion» ... menée au pas de course, puisque le projet de loi sera présenté le 16 décembre au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Et de l'oral à l'écrit la différence est considérable.

Voici quelques extraits éclairant la démarche suivie pour donner des pouvoirs accrus aux chefs d'établissement, pour redéfinir nos métiers, pour récupérer des moyens, ...

## LOI D'ORIENTATION : MORCEAUX CHOISIS

### ➔ Liberté pédagogique ? Les missions des enseignants.

*La nation confie aux enseignants une part essentielle de l'avenir de ses enfants. Elle leur fait confiance pour appliquer, dans les conditions particulières de chaque classe et en tenant compte de la diversité des élèves, les programmes scolaires, pour répondre aux objectifs fixés par l'Etat et pour mettre en œuvre le projet d'école ou d'établissement. Tel est le sens de la liberté pédagogique reconnue aux enseignants, fonctionnaires d'Etat, au service de la réussite de tous les élèves.*

*Cette liberté s'exerce avec l'appui du directeur d'école ou du chef d'établissement, avec l'aide et sous le contrôle des corps d'inspection.*

➔ *Le soutien personnalisé aux élèves en difficulté fait partie des missions des enseignants. Il prend sa pleine efficacité dans le travail en équipe et la concertation pédagogique.*

➔ *Pour assurer la qualité du service public de l'éducation, les professeurs des lycées et collèges participent à la continuité pédagogique nécessaire aux élèves en concourant dans leur établissement au remplacement de courte durée de leurs collègues absents. Leur intervention donne lieu au paiement d'heures supplémentaires rémunérées à un taux spécifique ; le chef d'établissement ne peut toutefois imposer à un enseignant d'effectuer, en sus de ses obligations actuelles, plus de 72 heures supplémentaires effectives par année scolaire.*

➔ *Au collège et au lycée, le professeur principal de la classe a une responsabilité particulière à l'égard des élèves : il suit leur projet d'orientation, entretient des contacts réguliers avec les familles, veille à l'élaboration des contrats individuels de réussite éducative ; il est également chargé de la coordination avec les autres enseignants de la classe. L'indemnité qu'il perçoit à ce titre sera revalorisée.*

➔ *En raison de l'évolution des conditions d'enseignement, le fondement de certaines décharges spécifiques devra être réexaminé de sorte que les établissements disposent de moyens propres pour mettre en œuvre leurs priorités pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.*

➔ *Pour faciliter l'adaptation des élèves à l'enseignement du collège, l'autorité académique pourra nommer, notamment en classe de sixième, des professeurs de lycée professionnel qui enseigneront 2 disciplines. Le statut des professeurs de lycée professionnel sera adapté en conséquence.*

### Recrutement, formation ?

➔ *Dans le second degré il pourrait être envisagé d'organiser des concours nationaux à affectation régionalisée ...*

➔ *Une certification complémentaire en lettres, langues et mathématiques sera proposée. Elle sera acquise lors d'une épreuve du concours et validée par l'examen de qualification professionnelle après un complément de formation.*

### Fonctionnement des établissements;

➔ *La loi organique relative aux lois de finances va donner aux établissements une responsabilité budgétaire plus grande en fonction d'objectifs pédagogiques clairement déterminés dans le cadre d'un contrat entre l'académie et les établissements. Cette nouvelle marge d'initiative doit être utilisée par les établissements au profit d'une organisation plus efficace.*

➔ *A côté du conseil d'administration, un conseil pédagogique sera institué : présidé par le chef d'établissement ...*

### Horaires d'enseignement. Dédouplements en langues ?

*L'horaire hebdomadaire comme l'horaire annuel des lycéens français sont les plus lourds de tous les pays de l'OCDE : cette situation ne favorise ni le travail personnel des élèves ni leur préparation aux méthodes de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi il est souhaitable de tendre vers une réduction de l'horaire de cours et du nombre des options au lycée. D'une manière générale, l'offre académique d'options, notamment en langues vivantes, régionales et anciennes doit favoriser des parcours*

## DERRIERE LES MOTS

➔ Au choix : liberté contrainte... ou liberté surveillée...

➔ Toujours 35 élèves par classe en lycée, 28-30 en collège ... mais 10 contrats individuels en plus !

➔ Le remplacement ou l'auto-remplacement imposé par le chef d'établissement.

➔ Barque chargée pour le prof principal toutefois élevé au rang de contremaître.

➔ Fin des heures de labo, de cabinet, de 1ère chaire !

➔ Bivalence !

➔ Recrutement calibré par les recteurs, avec un mouvement par ineat/exeat comme dans le premier degré.

➔ Revoilà la bivalence !

➔ DGH contractualisée (objectifs/performances/projet) et établissements à deux vitesses !

➔ Une tutelle de plus présidée par le chef d'établissement !

➔ Vers la réduction drastique des heures d'enseignement  
Les dédoublements en LV financés dans le bassin par la fermeture de la LV des autres établissements du bassin !

Quelques extraits de propos prêtés à Renaud DUTREIL (Ministre de la fonction Publique), et tenus devant les membres de la Fondation Concorde. Sans commentaires, si ce n'est que, loin des micros, dans les cercles de réflexion où s'élaborent les choix gouvernementaux, les ministres peuvent se lâcher.

«Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de services à la Nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème».

«A l'heure actuelle, nous sommes un peu méchants avec les fonctionnaires. Leur pouvoir d'achat a perdu 4.5% depuis 2000».  
«Comme tous les hommes politiques de droite, j'étais impressionné par l'adversaire. Mais je pense que nous surestimons considérablement cette force de résistance. Ce qui compte en France, c'est la psychologie, débloquer tous ces verrous psychologiques».

## **Mardi 7 décembre Grève dans les collèges et les lycées**

«Le grand problème de l'État, c'est la rigidité de sa main-d'œuvre. Pour faire passer un fonctionnaire du premier au deuxième étage de la place Beauvau, il faut un an. Non pas à cause de l'escalier (rires dans la salle), mais des corps. Il y a 1400 corps. 900 corps vivants, 500 corps morts (rires), comme par exemple l'administration de télécoms. Je vais les remplacer par cinq filières professionnelles, qui permettront la mobilité des ressources humaines : éducation, administration générale, économie et finances, sécurité sanitaire et sociale. Si on ne fait pas ça, la réforme de l'État est impossible. Parce que les corps abritent les emplois inutiles».

## **Manifestation à 14 h devant le rectorat**

«C'est sur l'éducation nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la fonction publique. Sur le 1.2 million de fonctionnaires de l'Éducation nationale, 800 000 sont des enseignants. Licencier dans les back office de l'éducation nationale, c'est facile, on sait comment faire, avec Eric Woerth (secrétaire d'État à la Réforme de l'État) on prend un cabinet de conseil et on change le process de travail, on supprime quelques missions. Mais pour les enseignants, c'est plus délicat. Il faudra faire un grand audit».

«Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure –c'est ce que fait très bien Michel Camdessus-, mais sans paniquer les gens, car à ce moment-là ils se recroquevillent comme des tortues».